RÉUNION DÉPARTEMENTALE RPE

Le 23 mai 2022









- Mon enfant.fr
- Le PRH 37
- Newsletters pour les Assistants Maternels
- Retour du questionnaire
- Mise en place de groupes de travail
- Analyse de la pratique pour les animatrices de Rpe
- Expérimentation de visio à destination des assistants maternels
- Questionnaire bilan Sphinx

MON ENTANTER

- Fiche structure du Rpe
- Les demandes en ligne des familles
- Obligation pour les assistants maternels





RAM de Langeais

Allée des Trois Rois 37130 Langeais



02 47 96 31 75



relaislangeais@cctoval.fr



https://www.cctoval.fr



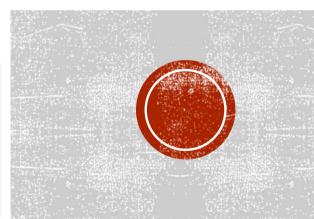
Chaque Rpe peut actualiser à sa guise sa fiche structure, en y renseignant :

- Ses coordonnées
- Personnaliser les photos
- Les jours et horaires d'ouverture
- Les périodes de fermetures
- Les communes desservies par le Rpe
- Le projet du Rpe
- Le gestionnaire
- Les financeurs



Jours et horaires d'ouverture au public

- Lundi de 8h00 à 17h00
- Mardi de 9h00 à 17h00
- Mercredi de 8h00 à 13h00
- Jeudi de 9h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 16h00





Période de fermeture

3 semaine l'été, 1 semaine à noël et 1 semaine au printemps.



Communes desservies par le relais petite enfance

37130 LANGEAIS



monentantfr

Présentation du service et de son projet

Le relais d'assistants maternels présent sur le territoire depuis 2005, oriente et informe les familles recherchant un mode de garde individuel ou collectif ou souhaitant avoir ces informations sur leur rôle d'employeur. Ce service propose des temps de professionnalisation aux assistants maternels en matinée. Lors de temps d'évaluation avec les enfants qu'ils accueillent, ou lors de soirée à thèmes.

Il s'agit d'un RAM itinérant se déplaçant sur 2 communes.

Le gestionnaire

Gestionnaire: Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Financeurs de la structure

- Commune, intercommunalité
- Conseil départemental

Vous êtes:



2 possibilités:



Si vous avez une habilitation : vous devez saisir votre mail et votre mot de passe.



Cet espace est réservé aux partenaires qui demandent une habilitation.

Il vous suffit de renseigner le formulaire et de l'envoyer.

Puis, côté Caf, nous validerons votre demande et vous pourrez vous connecter pour mettre à jour votre/vos structures.



Mon enfant.fr : Les demandes en ligne des familles Mission de base des Rpe

Mise à jour et création des conventions Mon enfant.fr entre le gestionnaire du Rpe et la Caf



Nouvelles conventions seront envoyées avant ou au cours de l'été, pour mise à jour pour la rentrée de septembre.



Une page « Linf » sous
Mon enfant.fr
à actualiser



Mon enfant.fr : Obligation pour les assistants maternels

Outil pour accompagner les assistants maternels à s'inscrire sur Monenfant.fr.

Voici le lien => https://monenfant.fr/aide-assistants-maternels , vous y retrouverez :

- Une vidéo pas à pas du parcours d'inscription
- Un guide pour accompagner les assistants maternels de la création à la modification de leur compte
- Les réponses aux questions les plus fréquentes

Un courrier a été envoyé par le CD aux assistants maternels pour les informer de cette obligation, en attente du changement du Cerfa qui intégrera cette obligation.





- Accompagner les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et soutenir l'inclusion d'enfants atteints de maladie chronique ou en situation de handicap (avec ou sans reconnaissance MDPH)
- Soutenir et accompagner les parents d'enfants malades ou en situation de handicap



- Contribuer à améliorer la prévention et le dépistage précoce
- Agir sur l'environnement social des enfants
- Sensibiliser les enfants, parents et professionnels, au handicap et à la maladie (utilisation de malles pédagogiques)
- Développer et animer un réseau de partenaires
- Soutenir et mettre en place des projets en cohérence avec les besoins du territoire

Rappel des missions du PRH



Les outils : Les malles pédagogiques













Sonia Pareux – Chargée de missions et de développement : 06.24.21.02.77.





contact@pole-ressources-handicap37.fr



https://pole-ressources-handicap37.fr/









N°1 | AVRIL 2022

assistants maternels en Touraine



EDITO

Nous allez découvrir le pramier numéro de la toute nouvelle nevelater édité par la Conseil départament à votre attentior vous qui jouaz un rôle essentiel dans la dispositif découell du jeune enfant de notre territoire. Responsable, de la délivrance de l'agriment de votre format d'accrer votre matie, de votre format au quotidien, le Consail accompagnement au quotidien, le Consail département au coutaine, le Consail place cet cutil afin de vous apporter toute Information nécessaire à favariche de votre reflexion.

I vous permettra de suivre l'essentiel de actualité liée à votre métier, il se veut être un vuit complémentaire à l'accompagnement rimposé par les professionnels du service drefinents. e souhaite que cette newsletter réponde 3 vos attentes, elle évoluera en fonction de nos remarques.

ACTUALITÉS LÉGISLATIVES

Cas derniers mois ont été marqués par des changements législatifs en ce qui concerne l'agrenent des assistants malernals. Plusieurs decrets et arribts sont parus entrainant chacun des modifications de procédure, en voici le résume :

La décision d'agrément évolue :

- Les tranches d'ages des enfants pouvant être accuaillis ne seront plus mentionnes. Cela impéque que lors des renouvellements, modifications ou votransone, il vous fautre désormais demander un nombre d'agréments pur ou naît mais buts auront entre oil fait sar, a l'iv aura plus de notion de périsodaire, ce changement riest pas automatique mais bien à votre demande, et après une évaluation de la part du service.
- Votre capacité totale d'accueil sera mentionnée, en comptant vos propres enfants ágés de moins de 3 ans et de moins de 11 ans sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel.
- responsabilité exclusive de l'assistant maternel. La limite est toujours 4 enfants de moins de 3 ans et 6 de moins de 11 ans.
- Votre possibilité en terme de nombre d'accuaits dérogatoires (û. 1 ou 2) ser a notifiée également. Cette capacité aura été entailée ensemble ins de la visite de l'évaluatrice en partant de votre souhait et de son évaluation. Chdésons, les nouvelles possibilités d'accuaits dérogatoires pour des besoins specifiques et limités dans le temps (voir Focus sur).
- ▶ Votre respect des obligations en matière de diffusion de vos coordonnées et de vos disponibilités (minimum 2 fois par an) sur le site de la CAF (monenfant.fr).

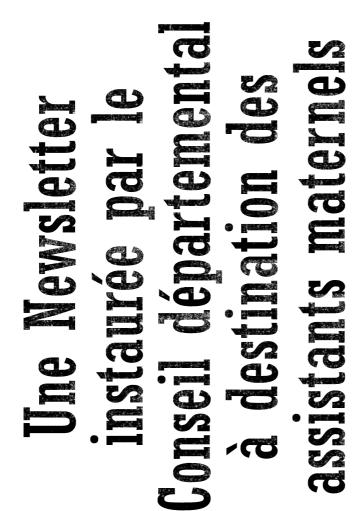
Les nouvelles possibilités d'accuells dérogatoires : (voir focus)

Les nouveaux éléments accompagnant votre décision:

- ➤ La charte nationale accueil du jeune enfant.
- Lamins a jour des recommandations et obligations liées à votre
- Les coordonnées de l'instructeur, l'évaluatrice et le Relais Petite Enfance de votre secteur

e premier renouvellement :

Enstruction de votre demande de premier renouvellement est désormais confidionnée à la production de décuments attrisstant que vous étes engage dans un démarche d'amélioration continue de votre pratique professionnelle, et dans un parouvs de qualification professionnelle. A ce titre, la liste des documents concernés (axample : attastation de formation, de présence à des conférences, à des attiliers proposés par les RPE, etc.) sera armade au dossier de demande de renouvellement d'agrèment, envoye par le service Agréments au moins 4 mois avant la adai déchéance de votre agrément.





FOCUS

ACTUALITÉS DU SERVICE AGRÉMENTS

Son architecture

Sa périodicité: Trimestrielle Son mode de diffusion:
Par mail aux assistants
maternels et Rpe
+ impression papier pour
mise à disposition sur les

mise a disposition sur les territoires.

Pour tout contact, tel: 02.47.31.45.35, attention nouveaux horaries: de 9 h 30 à 11 h 30, et de 14 h à 16 h 30 sauf le jeudi matin; mail : agrements© departement-touraine fr

Prochaine Réunion d'Information Préalable à l'Agrément

AGENDA

• 04/07/22 à La Riche.

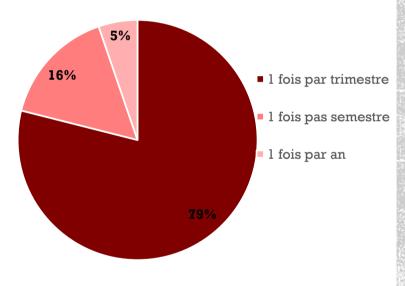


19 retours sur 36 Rpe

52,8%



Fréquence des réunions départementales



Les thématiques souhaitées :

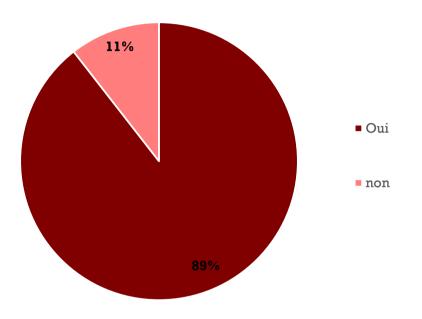
- La nouvelle convention collective (5)
- L'agrément et son renouvellement le suivi des AM (5)
- Les évolutions/changements juridiques et législatifs (6)
- Les difficultés rencontrées par les Rpe et les échanges de pratiques le travail en partenariat, les bilans (3)
- Les nouvelles missions des RPE (3) Le Guichet Unique (1)
- Pajemploi : déclaration (3)
- Le droit du travail, le contrat de travail (2)
- Les nouveautés administratives : Caf, Pajemploi, Cd, Rpe (1)
- La formation continue des assistantes maternelles (1)
- Les spécificités du métiers d'AM (1)
- Le cadre juridique de la garde à domicile (1)
- La relation employeur-employé (1)
- L'accompagnement des familles dans des situations particulières (suspicion/découvert de handicap, TSA, trouble du développement, du langage, risque de danger...) (1)
- La Charte droits enfants (1)
- Les thématiques sur la parentalité (2)
- L'accueil de l'enfant et de sa famille les enjeux d'un accueil réussi (

Interventions souhaitées de professionnels / partenaires :

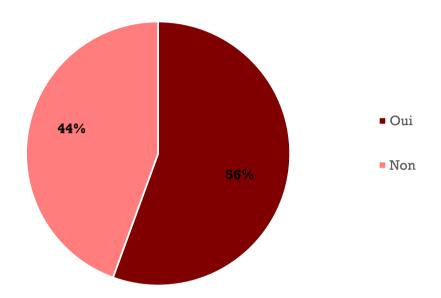
- La Fepem (5)
- Pajemploi (7)
- La Dreets / Ddets (10)
- Pôle Emploi (2)
- La Mdet (1)
- Divers syndicats d'Assistants Maternels (1)
- La Caisse de Retraite (1)
- Anne-Marie Fontaine / Julianna Vamos pour l'observation (1)
- Miriam Rasse pour l'évolution de l'accueil des jeunes enfants (1)
- Organismes / Acteurs de la formation continue sur le département (2)



Participation groupes de travail



Participation goupe de travail pour l'organisation de la journée départementale de la Petite Enfance



Point sur les thématiques des réunions à venir :



20 juin à 14h00 : la nouvelle convention collective - intervention de la FEPEM.

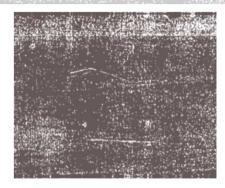
19 septembre à 14h00 et 21 novembre à 14h00 :

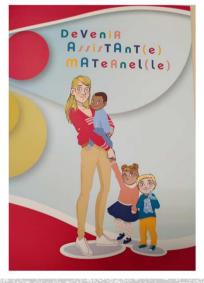
- Intervention Pajemploi
- Les droits et besoins de l'enfant intervention de la Maison des Droits de l'enfant.











DOSSIER ASSISTANT MATERNEL

(Exemple de la Caf 45)



Contrat de travail type

Calcul des congés payés

Leftre type de fin de contrat

Aide à la première déclaration sur Pajemploi

•





Une fiche action du SDSF signée en novembre 2021

Objectifs:



- Consolider le partenariat RPE/CD
- Accompagner la professionnalisation des assistants maternels
- Promouvoir l'accueil individuel
- Définir les champs de compétences de chacun et les modalités d'échanges











de cet observatoire

d'outils type pour la réalisation







À destination des animatrices de Rpe



Périodicité : 2 fois par an



A compléter et valider avant le 30 juin.



MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

Prochaine réunion le 20 juin-14h avec l'intervention de la Fepem



